

PAS DE PENURIE ! L'HERBE A TOUJOURS DE L'AVANCE SUR LES ANIMAUX

Avec 79 kg MS par ha et par jour en moyenne sur la région, la pousse se maintient à un niveau élevé cette semaine. Les très variables précipitations sur la région (de 5 à plus de 40 mm) vont avoir un impact très différent sur le niveau de pousse des semaines à venir selon les points de mesure. Toutefois, il faut s'attendre pour les 15 prochains jours à un volume de pousse moyen supérieur à 60 kg MS par ha et par jour.

Quelques repères visuels et pratiques

Concrètement, des parcelles à hauteur herbomètre de 10-12 cm (bas-mollet) bonnes à pâturer aujourd'hui peuvent se retrouver dans 15 jours à plus de 15 cm avec environ avec 2 cm de hauteur supplémentaire par semaine.

- Pour les zones les moins arrosées et les plus au sud, sans débrayer, les prairies ne pourront être valorisées correctement (bien rasées à 5-6 cm) que par la mise en place du fil avant ou le redécoupage des parcelles pour en changer tous les 1 ou 2 jours. Cela permettra de prolonger la valorisation pâturage tout en économisant les fourrages conservés.

- Pour les zones les plus arrosées, la question de débrayer pour une récolte ultérieure sera à considérer en fonction du nombre de jours d'avance. En ce moment, on est bien souvent au-delà du repère des 15 jours d'avance.

A moins de 15 ares disponibles, réduire au maximum la part de fourrages distribués

Dans les systèmes disposant de peu d'ares disponibles, il est toujours possible de distribuer maximum 6 kg MS de fourrage conservé. Ainsi les vaches peuvent valoriser plus de 10 kg MS d'herbe au pâturage, leur capacité d'ingestion n'est pas altérée. Par exemple, cela correspond à laisser 60 vaches laitières durant 3 jours dans une parcelle de 1,3ha avec une hauteur d'entrée de 12 cm et une hauteur de sortie de 5 cm.

De plus, les parcelles fauchées début mai vont pouvoir revenir dans le circuit de pâturage. Attendez au moins 8 cm de hauteur herbomètre pour avoir un volume pâturable suffisant, mais surveiller le développement de l'épi des RGA, car celui-ci n'a pas été sectionné.

Une gestion des refus à envisager prochainement

Les zones de refus sont jusqu'à présents peu nombreuses dans les parcelles cette année.

La part d'herbe proposée aux animaux a jusqu'à présent été bien maîtrisée dans une grande majorité de situations. Si toutefois, les refus se développent sur certains paddocks, cette période de l'année est la plus propice pour les gérer.

Le broyage est à considérer seulement pour les parcelles avec une part de plantes non consommées par les animaux non négligeable ; notamment les dicotylédones (renoncules, rumex). Il faut limiter leur développement ultérieur en stoppant leur montée à graines. Attention cependant aux quantités broyées, le mulch laissé en surface en décomposition peut constituer un frein pour le prochain tour de pâturage.

Si les refus sont constitués majoritairement par des (bonnes) graminées, il est préférable de les faucher. Une intervention annuelle est suffisante début juin après épiaison des graminées. Avec des quantités peu importantes, il n'est bien sûr pas nécessaire de récolter cette herbe fraîchement coupée. La solution la plus économique est en revanche de ramener des animaux (tarées ou grandes génisses) dans les jours suivants. Les refus justes préfanés sont beaucoup plus appétents. Par la suite, les repousses feuillues seront de meilleure qualité.

En période de semis de maïs, on délaisse parfois le suivi du pâturage. Faire le tour des parcelles demeure indispensable, à la saison la végétation évolue vite.

Pour des foins de qualité, fauchez dès que possible

Pour récolter des foins de qualité, soyez prêts à faucher dès la prochaine fenêtre météo. Une fois épiée, l'herbe perd vite de la valeur. N'attendez pas !

	Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) 17 au 24 mai 2016	Hauteur moyenne (cm)	Jours d'avance au pâturage (hauteur de pâturage 5 cm)					
			20 ares/VL	30 ares/VL	40 ares/VL	50 ares/VL	40 ares/VA+v	50 ares/VA+v
Zone Nord	60	13,0	18	28	37	46	34	42
Zone Intermédiaire	83	11,7	15	23	31	38	28	35
Zone Sud - Nord Loire	68	12,7	18	27	35	44	32	41
Zone Sud - Sud Loire	82	12,6	17	26	35	43	32	40



Rédigé le 24 mai 2016

Action partenariale : Chambres d'agriculture Pays de la Loire, Elevage Conseil Loire Anjou, Atlantic Conseil Elevage, CLASEL, Bovins Croissance SV.